



ASSOCIATION
ARCS
RENNAISE
CENTRES
SOCIAUX

Les habitants-es en action

Auxiliaire de Puériculture H/F

CDD remplacement maternité (env. 6 mois) – temps plein (35h)

CONTEXTE

Acteur de la transformation sociale pour une société plus juste, égalitaire et démocratique

Créée en 2003, l'Association Rennaise des Centres Sociaux soutient, accompagne et développe les projets des six Centres Sociaux des quartiers rennais (Ty-Blosne, Ker Yann - Villejean, Maurepas, Carrefour 18, Cleunay, Champs Manceaux) et de la mission centre-ville. Les habitants bénévoles et les salariés coopèrent et agissent pour la gestion des Centres Sociaux avec les partenaires, la Ville de Rennes, la Caisse d'Allocation Familiales d'Ille et Vilaine et les associations.

Nos valeurs : la solidarité, le partage et l'accueil de toutes et de tous, le bien être – les liens sociaux et familiaux, le faire société, la dignité humaine, la démocratie et la solidarité.

Notre projet associatif : la lutte contre l'illettrisme, le principe de laïcité, l'urgence sociale, la participation des habitants et la citoyenneté, le développement social local, la co-éducation et l'insertion sociale.

Sur la période 2019-2022, l'ARCS renforce l'action des six Centres Sociaux sur : l'accueil petite enfance et enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'accueil, l'information, l'orientation, la convivialité, l'accompagnement social et vie quotidienne, l'accompagnement du bénévolat et la prise de responsabilité et la citoyenneté.

Dans le cadre d'un congé maternité à venir, l'Association Rennaise des Centres Sociaux recrute **un poste d'Auxiliaire de Puériculture (H/F) en CDD, à temps plein**, pour la halte-garderie du Centre Social Ker Yann – Villejean, située au Pôle Enfance, 9 av. du Doyen Colas, à Rennes.

FICHE DE POSTE DE REFERENCE : Auxiliaire de puériculture

Dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'Administration de l'ARCS, l'Auxiliaire de puériculture (H/F) participe à l'accomplissement du projet d'établissement en lien avec le projet du Centre Social et le Projet Associatif de l'ARCS en :

- Favorisant le développement du jeune enfant en lien avec le milieu familial,
- Participant au fonctionnement de la halte.

Il/elle est placé.e sous la responsabilité hiérarchique de la Direction du Centre Social et conduit ses missions sous la responsabilité de la responsable de la halte-garderie.

Il/elle travaille en lien avec l'ensemble de l'équipe de la halte et du Centre Social à laquelle la halte-garderie est rattachée. A ce titre, il/elle participe à la réunion d'équipe du Centre Social.

Il/elle peut être amené.e à assurer l'ouverture de la halte-garderie en cas d'absence de l'Educateur.trice de Jeunes Enfants responsable.

MISSIONS PRINCIPALES

Activités Petite Enfance

Il/elle accueille et prend en charge l'enfant dans sa globalité, en assurant des fonctions d'accueil et de conseil auprès des familles, en les accompagnant dans leur fonction parentale, de manière individualisée, en contribuant à l'éveil de l'enfant, à son épanouissement et à son apprentissage de la

vie sociale, en évaluant les besoins et capacités des enfants pris en charge, en informant et dialoguant avec la responsable et l'équipe de la halte-garderie au sujet des enfants qui nécessitent une prise en charge par les services adaptés, en réalisant les soins nécessaires auprès des enfants, en s'assurant du respect du rythme de l'enfant et de son bien-être dans un cadre d'hygiène et de sécurité adapté...

Plus particulièrement, l'Auxiliaire de Puériculture adapte les modalités de réalisation du soin à l'état de l'enfant, à son âge et ses habitudes de vie, et apprécie le bon déroulement du soin, pour réajuster le cas échéant. Elle applique les règles de sécurité et le règlement intérieur de la halte et signale tout dysfonctionnement lié à la sécurité et à l'hygiène auprès du/de la responsable de la halte.

Gestion administrative et financière de la halte-garderie

Il/elle contribue au suivi administratif et financier de la halte-garderie, en effectuant les inscriptions, en renseignant le logiciel Noé utilisé et en assurant l'encaissement lié aux activités de la halte.

Projet d'établissement : Il/Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement en lien avec le projet du Centre Social et le territoire, en participant à l'analyse de l'environnement de la halte, à l'élaboration du bilan d'activité et au projet d'animation globale du Centre Social.

Communication : Il/elle favorise la transmission de l'information du Centre Social et des partenaires auprès des familles.

MISSIONS SPECIFIQUES

En complément des missions précitées, lorsqu'il/elle est amené/e à assurer l'ouverture de la halte-garderie en l'absence de l'Educatrice de Jeunes Enfants, il/elle :

- S'assure du bon fonctionnement du logiciel (saisie des données) et alerte la Direction du Centre Social des dysfonctionnements
- Anime l'équipe de professionnel.le.s Petite Enfance, veille au respect du règlement de la halte-garderie et à l'application du protocole
- Rend compte de son activité auprès de la Direction de Centre Social.

PROFIL DE POSTE

- **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DAEP) exigé**
- Connaissance des publics en situation de fragilité
- Expérience préalable indispensable auprès de jeunes enfants, de préférence au sein d'une halte-garderie
- Expérience en milieu associatif appréciée
- La connaissance de la PSU et du logiciel Noë Petite Enfance serait un plus.

TEMPS DE TRAVAIL

Temps de travail annualisé, planning établi chaque année du 1^{er} septembre au 31 août, incluant une semaine de fermeture à Noël et 3 semaines de congés durant la période d'été.

Organisation du travail à 3 professionnel.le.s présent.e.s chaque jour pour l'accueil des enfants, avec un système de permanence inter-halte planifié en amont, pour pallier à une absence imprévue.

Travail à temps plein (équivalent 35h semaine) : horaires réguliers du lundi au vendredi, réalisés majoritairement sur 4 jours / semaine, incluant ½ journée de travail hors face-à-face avec les enfants chaque semaine. Amplitude maximale de travail journalier : 8h35-17h45.

Les personnes recrutées peuvent être amenées à intervenir en remplacement ou en renfort dans les autres haltes garderies de l'association.

REMUNERATION

Pesée 358 selon la convention collective nationale ALISFA, soit environ **1 657,08 € brut mensuel** (selon valeur du point au 31/12/2021) + Mutuelle employeur Niv.3, tickets restaurants, dispositions plus favorables en matière de congés payés, rémunération individuelle supplémentaire...

MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidatures (curriculum vitae et lettre de motivation, *au format pdf*) doivent être adressées par mail à l'adresse : recrutement@assoarcs.com ou par courrier à ARCS, 216 rue de Châtillon - BP 20313 - 35203 RENNES Cedex 2.

Le poste est à pourvoir dès que possible.

Pour plus de renseignements sur cette offre, vous pouvez également contacter la Direction du Centre Social de Villejean, au 02 23 46 85 70.

Une fiche de poste détaillée est également disponible sur demande auprès du service RH de l'association au 02 99 51 44 39.

Rennes, le 05 janvier 2022.